**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 25 (1961) **Heft:** 99-100

**Artikel:** Solemnius et ses dérivés ou le développement du groupe -mni- en

galloroman

Autor: Aebischer, Paul

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399270

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## SOLEMNIUS ET SES DÉRIVÉS OU LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE -MNIEN GALLOROMAN

Le développement du groupe -mni- en galloroman n'a pas eu l'heur jusqu'ici d'attirer spécialement l'attention des linguistes, qui ne lui ont guère accordé, en passant, qu'un regard distrait. Nyrop, par exemple, n'en parle qu'en même temps que de -mmj- et de -mj-, lorsqu'il mentionne, en vrac, somnium > songe, \*domnionem > donjon, somniare > songer et calumnia > afr. chalonge, vindemia > vendange, simium > singe et commeatum  $> cong\acute{e}$ , et qu'il constate que dans les groupes pj, bj, vj, mj, le yod se développe comme au début d'un mot : il note toutefois que, selon le caractère de la labiale, ce yod, par une assimilation progressive, devient ou sourd ou sonore, et que la labiale elle-même tombe régulièrement, une labiale nasale nasalisant avant sa chute la voyelle précédente '. Bourciez est plus sec encore, quand il dit que dans le groupe my (ou mmy, mny) le vod s'est consonnifié (comme derrière les autres labiales) en ž écrit d'ordinaire g, et que la nasale s'est combinée régulièrement avec la voyelle précédente, et qu'il ne fait état que de somniare > songer et de \*dom(i)nione > donjon<sup>2</sup>. Et Schwan-Behrens sont tout aussi concis, puisqu'ils se contentent de remarquer que -m n j- a abouti à -ndž-, et en outre, mais plus rarement et dans des conditions qui n'ont pas encore été éclaircies, à  $\tilde{n}$ , somniare donnant tantôt songier et tantôt songnier, de même que l'on peut avoir donjon et dognon, chalonge et caloigne. En ce qui concerne le domaine provençal, les renseignements que nous possédons ne sont ni plus nombreux ni plus précis : Schulz-Gora note,

<sup>1.</sup> Fr. Nyrop, Grammaire historique de la langue française, t. I, 3º édit., Copenhague, 1914, p. 424.

<sup>2.</sup> Ed. Bourciez, Précis historique de phonétique française, 5e édit., Paris, 1921, p. 251.

<sup>3.</sup> Schwan-Behrens, Grammaire de l'ancien français, trad. par O. Bloch, 1re et 2e parties, 2e édit., Leipzig, 1913, p. 327.

en passant, que si un groupe  $-n_i$ - est précédé d'un m, le résultat de l'évolution du groupe est ou mi ou  $\tilde{n}$ , som niare donnant ou somiar ou  $somhar^{\tau}$ . Et Anglade est à peine plus diffus, lorsqu'il constate que -mni-, « groupe rare », dit-il, peut devenir  $-m\tilde{n}$ - dans somnhe et somnhar, mais qu'on a aussi somi et somni, si bien que l'infinitif som niare peut devenir somiar, sonjar, ou somniar, de même que calumniare est représenté par calonjar et calonhar, et \*dominionem par domnhon et  $domjon^2$ .

Plutôt que de continuer auprès d'autres auteurs une stérile enquête, voyons s'il n'est pas possible de rassembler des matériaux inédits, ou mieux négligés, tirés de l'anthroponymie et de la toponymie, susceptibles d'éclaircir quelques faces au moins du petit problème qui nous intéresse.

Des matériaux anthroponymiques, on a vite fait le tour. S'il est vrai qu'un saint évêque de Chartres a porté le nom de Solemnius, que l'Église rappelle son souvenir le 25 septembre, et que Stadler a noté que « der hl. Solemnius wird zu Blois unter den Namen St. Solein, in der Touraine aber unter den Namen St. Solan verehrt3», il n'est que trop vrai aussi que cet élément n'a pour nous qu'un intérêt marginal. Mais il existe — et voici qui nous fournira une piste bien meilleure — une sainte Solemnia, vierge et martyre au IXe siècle, patronne du Berry sous le nom de sainte Solange. Sa vie, dont les Bollandistes ont publié deux variantes, nous apprend que, née à Villemont, à trois lieues de Bourges, et bergère de son état, elle fut décapitée en 880 par un des fils de Bernard, comte de Poitiers, auquel elle avait refusé ses faveurs; on la fête le 10 mai 4, sous le nom de Solange, nom qui a quelque faveur en France aujourd'hui encore. Que Solange représente Solemnia, c'est ce qu'on a reconnu depuis longtemps 5 : il est curieux toutefois que les deux Vitae l'appellent déjà, la première sancta Solongia, et la seconde sancta Solangia<sup>6</sup>, ce qui laisserait entrevoir que ces textes n'ont pas été rédigés à une date bien ancienne.

<sup>1.</sup> O. Schulz-Gora, Altprovenzalisches Elementarbuch, 3e édit., Heidelberg, 1915, p. 57.

<sup>2.</sup> J. Anglade, Grammaire de l'ancien provençal, Phonétique et Morphologie, Paris, 1921, p. 181-182.

<sup>3.</sup> J. E. Stadler, Vollständiges Heiligen-Lexikon, vol. V, Augsburg, s. d., p. 341.

<sup>4.</sup> Voir Vies des saints et des bienheureux... par les PP: Bénédictins de Paris, t. V, Mai, Paris, 1947, p. 497-498.

<sup>5.</sup> Voir A. Dauzat, Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France, Paris, s. d. [1951], p. 554.

<sup>6.</sup> Acta Sanctorum, Maii, t. V, p. 589 et 591.

Et que son culte ait été très étendu, voilà encore qui est douteux, puisque la seule localité qui porte son nom est celle précisément où elle aurait été martyrisée, Sainte-Solange, aux abords immédiats de Bourges.

D'Arbois de Jubainville remarque avec raison que Sollemnius est un gentilice assez rare <sup>1</sup>, et ne fait état que d'une inscription d'Arabie qui nous a conservé le nom de Cl. Sollemnius Pac[atianus], d'une seconde retrouvée dans ce qui constituait naguère la Bavière rhénane, et d'une troisième de provenance lyonnaise. Mais le tome XIII du Corpus inscriptionum latinarum offre quelques indications qui corroborent ou complètent les précédentes. A Lyon, en effet, existe ou a existé une inscription portant le nom de Solemnius Fidus (ClL XIII, 1895), et en Rhénanie nous rencontrons un Solemnius à Niederbieber (id., 7761), une S[oll]e[m]nia Iustina et une Sollemnia Iusta à Becherbach (id., 6158), et enfin une Sollemnia Severa à Kreuznach (id., 7535 a). C'est peu, sans doute : mais la toponymie va se charger de nous montrer combien ce gentilice était fréquent sur territoire galloroman, même s'il n'est pas une seule fois attesté dans les inscriptions recueillies au tome XII du Corpus.

Le département de la Nièvre, contigu à celui du Cher qui a vu la vie et le martyre de sainte Solange, a une localité du nom de Soulange < Solemnia, de même que celui de la Marne a un Soulanges < Solemnias : deux toponymes qui, comme tant d'autres en France et ailleurs, sont formés d'un simple gentilice latin au féminin singulier ou pluriel. Ce sont toutefois les dérivés en -acum qui vont nous permettre d'étendre nos recherches. Le Cher, en effet, à côté de son Sainte-Solange relativement moderne, paraît avoir connu Sollemnius ou Solemnius bien avant le IXe siècle, puisque le nom de Soulangis, qui apparaît sous la forme Solumniago dans un texte du Xe siècle, et sous celle de Solengiacum en 1128², représente évidemment un fundus Solemniacus, base qui est aussi celle du Soulangy de ce même département, « in villa Solungiaco » en 1026 ³. Base qui n'est certes point spéciale au Cher, étant donné que la Nièvre, en plus du Soulange dont il vient d'être question, possède elle aussi un Soulangis, ferme de la commune de Magny-Cours, Sollengy en 1553, ainsi

<sup>1.</sup> H. d'Arbois de Jubainville, Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France, Paris, 1890, p. 328.

<sup>2.</sup> H. Boyer et R. Latouche, Dictionnaire topographique du département du Cher, Paris, 1926, p. 334.

<sup>3.</sup> H. Boyer et R. Latouche, op. cit., p. 335. Ce même nom est porté par deux autres localités du département.

qu'un Soulangy, château et ferme sur territoire de Germigny, Solengiacum en 1277 1. Sans doute ces mentions sont-elles moins anciennes que celles du Cher: mais, de même que les graphies modernes, elles leur correspondent si bien que l'on doit admettre l'unité d'origine de tous ces toponymes. Hypothèse d'autant plus valable qu'à son tour le département de l'Yonne a deux Soulangy, le premier, hameau de la commune de Sarry, étant mentionné en 580 déjà sous la forme Solemniacus, puis comme Soulangeium en 1241 et Solangeium en 1305, le second au contraire, qui est un écart de la commune de Tonnerre, n'apparaissant qu'en 1514 sous la graphie Solengy 2. Et enfin, pour la moitié nord de la France, c'est à notre Solemniacum encore que se ramènent les noms, et du Soulangy du Calvados, Solengiacus en 10503, et du Soulanger, écrit aussi Soulangé, du département de Maine-et-Loire, appelé déjà en 850 « in pago Andecavo villa Sollemniaco», puis Solengeium en 1293 4, et en troisième lieu Selongey (Côte-d'Or), Solangeium en 1102, Solengneium en 1103, Solengiacum en 1145, Solungiacus dans la première moitié du XIIe siècle 5.

Nous pouvons au surplus faire état d'autres données toponymiques encore pour cette étude du développement du groupe -mni- dans la moitié nord de la Gaule romane. Si brève qu'elle soit, la liste des gentilices latins terminés en -mnius n'est nullement bornée à Sol(l)emnius: elle comprend aussi, et \*Polemnius et Volumnius. Or, en plus d'un Les Poulanges < Polemnias, nom de lieu pour lequel nous ne possédons que des attestations tardives, Polongii, Polenges en 1355 6 et qui est porté par un hameau de la commune de Parigny-les-Vaux (Nièvre), nous avons le témoignage de Poulangy (Haute-Marne), Polungiacum au x1° siècle, Polengeium en 1182 7, comme dérivé de \*Polemnius. Et si ce gentilice n'est pas attesté par des inscriptions, Volumnius, lui, l'est bien des fois, en Étrurie en par-

<sup>1.</sup> G. de Soultrait, Dictionnaire topographique du département de la Nièvre, Paris, 1905, p. 176.

<sup>2.</sup> M. Quantin, Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, Paris, 1862, p. 125.

<sup>3.</sup> C. Hippeau, Dictionnaire topographique du département du Calvados, Paris, 1883, p. 271.

<sup>4.</sup> A. Vincent, Toponymie de la France, Bruxelles, 1937, p. 84, § 195.

<sup>5.</sup> A. Roserot, Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or, Paris, 1924, P. 375.

<sup>6.</sup> G. de Soultrait, op. cit., p. 150.

<sup>7.</sup> W. Kaspers, Etymologische Untersuchungen über die mit - acum, - ascum und - uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen, Halle, 1918, p. 135.

ticulier <sup>1</sup>, d'où la famille paraît avoir été originaire: de même que la Table de Veleia mentionne un fundus Volumnianus dont le nom et la formation se retrouvent dans les Volognano de la Toscane <sup>2</sup>, ainsi avons-nous en Gaule trois cas au moins d'un fundus Volumniacus, dont deux dans la moitié septentrionale, Saint-Michel-de-Volangis (Cher), « vicaria Volumniacensis » en 990, « casale de Monte Volengii » en 1162, « S. Michael de Volungi » en 1219 <sup>3</sup>, et Voulangis, commune de Seine-et-Marne, Volengiaco vers 1080, Volengi en 1202 <sup>4</sup>.

Ces matériaux réunis, abordons l'étude des toponymes qui nous intéressent et qui se retrouvent dans la moitié sud de cette même Gaule romane. Et revenons-en aux dérivés de \*Polemnius et de Solemnius. Sans doute la Haute-Loire possède-t-elle un Polignac : mais il est sans valeur pour nous, puisque le nom de cette localité, située près du Puy, apparaît sous la forme Podaniacus vers 930, Podemniacus vers 1070, Podemniacensis vers 1112, tandis que les graphies avec -l- ne font leur apparition qu'un peu plus tard, avec Poulempnac en 1128, Polunniacensis vers 1130, Polemniacum en 11625. Si bien que, pour ce département, il est plus prudent de tabler sur les Solignac — Dauzat n'en a catalogué pas moins de huit 6 — dont deux au moins, Solignac-sous-Roche et Solignac-sur-Loire, sont mentionnés dans des textes antérieurs à l'an mille : le premier est dénommé « villa de Sollempniaco » en 986, « ecclesia S. Juliani Sollempniacensis » vers 1082, Solyniac en 1302, et le second « vicaria de Solemniaco » en 1080, Soligniacum en 1256 7. Nous ne courons aucun risque, par conséquent, à expliquer par des fundus Solemniacus les autres Solignac de la Haute-Loire, même si les graphies médiévales qui les concernent sont moins anciennes la plupart du temps : si Solignac, localité détruite, sur

<sup>1.</sup> W. Schulze, Zur Geschichte lateinischer Eigennamen, in Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, phil.-hist. Klasse, neue Folge, vol, V, 2, Berlin, 1904, p. 258-259.

<sup>2.</sup> Voir S. Pieri, Toponomastica della Valle dell'Arno, in Rendiconti della Classe di scienze morali, storiche e filologiche della R. Accademia dei Lincei, appendice al vol. XXVII (1918), Roma, 1919, p. 199.

<sup>3.</sup> H. Boyer et R. Latouche, op. cit., p. 322.

<sup>4.</sup> A. Stein, et J. Hubert, Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne, Paris, 1954, p. 578.

<sup>5.</sup> A. Chassaing et A. Jacotin, Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire, Paris, 1907, p. 214.

<sup>6.</sup> A. Dauzat, La toponymie française, Paris, 1939, p. 292.

<sup>7.</sup> A. Chassaing et A. Jacotin, op. cit., p. 271; A. Vincent, op. cit., loc. cit.

territoire de Rosières, apparaît lui aussi comme Sollempniaco en 986, puis comme « mansus de Sollemniaco » vers 1180, un homonyme, qui désigne une ferme détruite près de Saint-Georges d'Aurac, et dénommé Solempnat en 1416 et Sollempnhac en 1465, de même que Solignac (Le Grand- et Le Petit-), sur territoire de Monistrol-sur-Loire, est appelé Solempnec en 1370 et Solumpnhec en 1431. Et, par analogie, il est permis d'attribuer la même origine au toponyme Solignac, ferme de la commune de Saint-Étienne-sur-Blesle pour lequel les formes anciennes font défaut, et au Solignac de la commune de Tence, Solempnhac en 1308, Sollempniacum en 1314. Explication valable aussi, sans aucun doute, pour les trois Solignac, Solignat, Solinhac du Cantal, et les sept Solignat du Puy-de-Dôme recueillis par Dauzat <sup>1</sup>.

Cela d'autant plus qu'un autre cas, provenant de la Haute-Vienne cette fois, présente une évolution absolument identique : ce Solignac, en effet, apparaît sous la forme adjectivale Solempniacensis vers 855-860, puis avec la graphie Sollemniacensis <sup>2</sup>. Il est dès lors plus que tentant d'expliquer de la même façon, jusqu'à preuve du contraire au moins, le nom de Solignac (Dordogne, commune de Blis-et-Born), Solinhacum en 1400 <sup>3</sup>, de même que celui de Soulignac (Gironde), dont je ne connais pas de forme ancienne. Procédant toujours par analogie, et recueillant des toponymes situés à peu près sous la même latitude que les précédents — ce qui a, nous le verrons, quelque importance —, on sera tenté d'ajouter à la liste des Polemnius, et un Polignac du Cantal <sup>4</sup>, et un Polignat, hameau de la commune de Grignol (Dordogne), Paoulinhac en 1203, et plus sûrement le Polignat du même département (commune de Jarniac), Polinhac en 1452 <sup>5</sup>; de même qu'un Polignac de la Charente-Maritime, assez proche d'un Soulignac < Solemnia cum dans la Gironde.

Hypothèse qui trouverait un autre argument, tiré cette fois des formes anciennes d'un toponyme de l'est du territoire galloroman: le *Poligny* du Jura, dont le nom est écrit *Pollemniacum* vers 861, puis « ecclesiam *Poloniaci* » en 1106, *Poliniacum* en 1145 <sup>6</sup>. Fundus Polemniacus qui aurait

- 1. A. Dauzat, op. cit., loc. cit.
- 2. A. Vincent, op. cit., loc. cit.
- 3. De Gourgues, Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, Paris, 1873, p. 316.
  - 4. A. Dauzat, op. cit., p. 285.
  - 5. De Gourgues, op. cit., p. 243.
  - 6. A. Vincent, op. cit., p. 82, § 192.

son pendant dans le Volognat de l'Ain (canton d'Izernore), Voloniaco vers 1165, Volumpnia, Vologniacus, Volognia vers 1299-1369, pour lequel Philipon admet, avec raison je crois, une base \*Volumniacus <sup>1</sup>, idée qui avait déjà été celle de Skok peu auparavant <sup>2</sup>, et qui a été accueillie par M. Vincent <sup>3</sup>, alors que Gröhler hésite entre Volumnius et le gentilice féminin Volonia <sup>4</sup>, base qui me semble moins heureuse, puisque Volognat < Volumniacum a comme parallèle deux autre toponymes du même département, Polognat, lieu-dit de la commune de Bey, et Pologniat, ancien lieu-dit de la commune d'Arbent, Polognia et Polonia en 1410 <sup>5</sup>, qui de nouveau représentent Polemniacum.

Cette région, la région francoprovençale, est singulièrement bigarrée en ce qui concerne les aboutissements du groupe -mni-. Le nom de Soleymieu (Isère), apparaît en effet sous les espèces de «villa Solemniacus » au IXe siècle et de Solemiaco au XIIe siècle 6, si bien qu'il est permis de se demander, puisque nous avons là un représentant assuré d'un fundus Solemniacus, si cet étymon ne constituerait pas aussi la base du toponyme Solomiat porté par un hameau de la commune de Leyssard (Ain), Solomiacum vers 1150, Solomia en 1165 environ et en 1306, Sollomiacus en 1137 7; et si, par extension, le Poleymieux du département du Rhône, «Polomiacus villa in agro Tarnantensi » vers 1000 ne serait pas tout simplement un Polemniacum, plutôt qu'un Polemiacum comme l'a supposé Skok 8.

Si cette solution était la bonne — et nous verrons bientôt les arguments phonétiques qui témoignent en sa faveur —, nous aurions là, dans le sud du domaine francoprovençal, des restes d'un passage de -mni à -mi - qui certes n'a pas été inconnu au sud de la France. Car il existe dans le département de l'Hérault un *Souloumiac*, nom d'une ferme sise

- 1. Ed. Philipon, Dictionnaire topographique du département de l'Ain, Paris, 1911, p. 471.
- 2. P. Skok, Die mit den Suffixen -ācum, -ānum, -ascum und -uscum gebildeten südfranzösischen Ortsnamen, in Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, fasc. II, Halle a. d. S., 1906, p. 144.
  - 3. A. Vincent, op. cit., p. 85, § 198.
- 4. H. Gröhler, Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen, I. Teil, Heidelberg, 1913, p. 302.
  - 5. Ed. Philipon, op. cit., p. 319.
  - 6. A. Vincent, op. cit., 84, § 195.
  - 7. Ed. Philipon, op. cit., p. 416.
  - 8. P. Skok, op. cit., p. 310.

sur territoire de Quarante (canton de Capestang), Souloumiac déjà sur la carte de Cassini '; nom porté par une autre ferme encore, dans la commune de Ribouisse (canton de Fanjaux), dans l'Aude. Et Solomiac enfin est le nom d'une commune du Gers. Pour ces trois toponymes, une base Solemniac um est d'autant plus plausible que, selon l'ALF, le point 768, très voisin du Souloumiac de l'Hérault, a sumia < somniare; que son homonyme de l'Aude est proche du point 763 qui dit aussi sumya. Seul le Solomiac du Gers se trouve légèrement en dehors de l'aire sumya, dans une zone où « rêver » prend des formes correspondant à la française, qui peut avoir pris la place d'un sumya antérieur.

Mais nous n'en avons pas encore fini avec les développements francoprovençaux du groupe -mni-. Si ce dernier, dans le nord-ouest du domaine, aboutit à -n- comme dans la zone française médiane dont nous avons déjà parlé; si le sud-ouest, avec Soleymieu et Poleymieux, a conservé des traces de -mni-> -mi-, une zone centrale, comprenant le canton de Fribourg, et peut-être l'ouest du Valais et la Haute-Savoie, paraît par contre se rattacher directement, pour l'évolution phonétique du phénomène qui nous intéresse, à la moitié nord de la France où, nous le savons, ce groupe latin est devenu -ndj-. Étudiant dans un article de la «Revue Savoisienne », le toponyme Massongy porté par une commune de la Haute-Savoie, Marteaux a proposé en dernière analyse une base Maximiacus<sup>2</sup>, après y avoir vu, tout d'abord un dérivé du gentilice Massonius 3, puis de Maxumius 4. Solution parfaitement rationnelle puisque, pour m'en tenir à ces seuls cas recueillis dans le même département, Désingy dérive de Decimius, et Pringy de Primius 5, d'une part, et que de l'autre les formes les plus anciennes que nous connaissons pour Massongy sont « in Maximiaca villa » vers 1002-1025 (original?), « in villa Maximiaco » vers 1002-1032 (copie du XIIe siècle) 6. Solution qui pourrait être valable aussi pour Massongex, localité valaisanne proche de Saint-Maurice, de même — au

<sup>1.</sup> E. Thomas, Dictionnaire topographique du département de l'Hérault, Paris, 1865, p. 206.

<sup>2.</sup> Ch. Marteaux, Étude sur les villas gallo-romaines du Chablais, III. Origine de la commune de Massongy, in Revue Savoisienne, 61° annnée (1920), p. 79.

<sup>3.</sup> Ch. Marteaux, Les noms de lieux en -acus en Haute-Savoie, in Revue Savoisienne, 35e année (1894), p. 269.

<sup>4</sup> Ch. Marteaux et M. Leroux, Boutae. Les Fins d'Annecy, Annecy, 1913, p. 394.

<sup>5.</sup> P. Skok, op. cit., p. 81 et 122.

<sup>6.</sup> P. Aebischer, Les origines du nom de Massongex, in Vallesia, vol. X (1955), p. 61.

moins à première vue — pour le lieu dit fribourgeois Massongex, à cheval sur les territoires communaux de Villargiroud et d'Orsonnens, lieu dit qui apparaît tardivement dans les actes, sous une forme identique à l'actuelle. Mais c'est ici que précisément le problème se complique : car à très peu de distance de ce Massongex s'élève le village de Massonnens, dont le nom paraît bien ne différer du précédent que par le suffixe, qui est -acum ici, et là -ingos. Divergence qui n'est certes pas isolée dans la toponymie de la France et de la Suisse romande 1. Sans doute un \*Maxum + -ingos a-t-il pu, grâce à une dissimilation m-m > m-n par exemple, aboutir à Massonnens: toujours est-il qu'un étymon \*Maxuminiu + -acu (d'où Maeodzi en patois actuel), ou \*Maxuminiu + -ingos (d'où Maeune = Massonnens) serait de beaucoup préférable, puisque le groupe -mn-(et aussi -m'n-) aboutit à -n- dans les patois de la région. Si nous acceptions cette hypothèse, nous aurions là, grâce au témoignage de la forme burgondisée, la preuve que dans cette partie nord du domaine francoprovençal mni a donné anciennement -ndz-: vérité banale, du reste, puisqu'en fribourgeois somniare est devenu eôdzi, et qu'un dom(i)nionem, en 1163 déjà, est rendu par dongion 2.

> \* \* \*

Résumons. La présence des noms de lieux Soulanges, Soulangy, Voulangis, Poulangy, Soulanger, et Selongey, qui s'égrènent dans la moitié nord de la France, du Calvados à la Côte-d'Or, du département de Seineet-Marne à celui de Maine-et-Loire, comme aussi dans le Cher et la Nièvre; l'existence encore du Massongex fribourgeois flanqué de son parèdre Massonnens qui en est l'expression burgonde, suffisent à montrer que dans toute cette vaste zone le groupe -mni- a bien donné -ndž-: ce que nous savions, puisqu'il est manifeste que dans ce domaine somniare a abouti à songer. Mais il est patent aussi que dans cette même aire -mi- a eu le même résultat : ce que confirme la toponymie, puisque Postumiacu > Potangis dans la Marne, Postengi en 1141 3, Potangey dans la Côte-d'Or 4 et que Primiacu est à la base des Pringy de Seine-et-Marne, de la Marne,

<sup>1.</sup> Voir en particulier, pour la France, E. Gamillscheg, Romania Germanica, vol. II, Berlin und Leipzig, 1935, p. 71, et vol. III, p. 6-10.

<sup>2.</sup> P. J. Gumy, Regeste de l'abbaye de Hauterive, Fribourg, 1923, p. 33.

<sup>3.</sup> A. Longnon, op. cit., p. 219.

<sup>4.</sup> W. Kaspers, op. cit., p. 141.

de la Sarthe, de l'Allier, de la Savoie et du canton de Fribourg, il nous faut admettre qu'à une date ancienne déjà un anthroponyme tel que Sol-(l)emnius était devenu par assimilation \*Solemmius, au nord d'une ligne allant à peu près de l'embouchure de la Gironde au Jura, ce domaine s'étendant, à son extrémité orientale, jusqu'à la Suisse romande et à la Savoie. Considérations linguistiques et géographiques qui nous obligent à exclure de la liste des dérivés de Polemnius les Poligny, exception faite du Poligny du Jura.

Le long de la limite méridionale de l'aire précédente, et au sud de celle-ci, à partir de Bordeaux, se suivent à travers l'est de la Gironde, le sud de la Charente-Maritime et de la Charente, la Dordogne, la Haute-Vienne, le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, toute une série de Polignac, -t, Solignac, -t, Solinhac: et cette zone, s'infléchissant vers le nord, comprend encore l'Ain avec Volognat, le Jura avec Poligny. Il serait tentant, certes, d'expliquer cette deuxième série de toponymes en supposant que l'assimilation Sollemnius > \*Solemnius du nord aurait été remplacée ici par un phénomène -mni > -nny-, de sorte qu'à la base de nos Solignac, Polignac, -y, nous aurions \*Solennius et \*Polennius. Mais c'est que dans une troisième aire, la plus méridionale, qui comprend l'ensemble constitué par les Solomiac du Gers, Souloumiac de l'Aude et de l'Hérault, au sud, et une sorte de succursale francoprovençale qui réunit les Solomiat de l'Ain, Poleymieux du Rhône, Soleymieu de l'Isère, nous avons des formes qui postulent de nouveau \*Solem(m)ius et \*Polem(m)ius. En d'autres termes, l'aire médiane se situe entre l'aire nord et l'aire sud de-mni-> mmy: elle ne peut par conséquent représenter qu'une aire archaïsante, ou une aire novatrice.

Aire archaïsante? Sans doute cette hypothèse trouverait-elle un appui dans le fait que l'aire Solignac — pour la désigner de cette façon — s'irradie autour du Massif Central, dont on connaît le caractère conservateur, quant au lexique en particulier. On pourrait aussi faire état de ce que l'évolution - mni- > nny y correspond à - mn- > -nn-, femina y aboutissant à fênno, fēno, -a. Mais c'est que, plus que celle d'un îlot, l'aire Solignac a la forme d'une ceinture qui, du Poullignac de la Charente, du Soulignac de la Gironde, jusqu'au Poligny du Jura, sépare nettement la zone Soulangy de la zone Solomiat-Souloumiac: si dans cette longue (et souvent assez large) bande - mni- > nny représentait un phénomène ancien, comment expliquer que tant au nord qu'au sud de cette véritable ζώνη ce même - mni- ait abouti à -m(m)y-? D'autre part, le développement de

-mni- n'a qu'un lointain rapport avec celui de -mn-, puisque le type fenno, -a occupe une aire beaucoup plus étendue — toute la moitié sud de la France, à l'exception de la Gascogne, qui a encore hémna, et de la Provence, où l'on trouve frèmo <sup>1</sup> —, et qui s'appuie tant sur l'italien que sur l'espagnol.

Mieux vaut donc considérer l'aire Solignac comme une aire novatrice où, postérieurement au passage de -mni - à -mmy-, on aurait, par un processus phonétique qui reste à déterminer, abouti à -nny- > -y. Le fait intéressant, qui est pour nous un véritable fil d'Ariadne, est que dans presque toute l'aire Solignac, de la moitié sud de la Loire, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire jusqu'à la Dordogne, à la Gironde, aux Basses-Pyrénées et à l'Ariège, un groupe - mi- aboutit lui aussi à -y-, vindemiare y donnant vêndeya ou des formes approchantes 2. En d'autres mots, l'aire Solignac, exception faite du Jura avec son Poligny, ne connaît pas seulement somniare > suya,  $\epsilon uya$ , mais encore vindemiare  $> v\tilde{e}n$ dena. Il s'ensuit qu'un type Solignac, dans cette région moyenne de la France, n'a nullement besoin d'être expliqué par un \*Solenniacu, mais qu'une base \*Solemmiacu lui convient parfaitement. C'est dire, par conséquent, que nos trois types Soulangy, Solignac, Solomiac ont un unique point de départ, \*Solemniacu, et qu'on peut conclure que, sur tout le territoire galloroman, -mni- est devenu -mmy-, les divergences actuelles n'étant dues qu'à des évolutions ultérieures, vieilles cependant de neuf ou de dix siècles.

Antoine Thomas, dans une de ses notes brèves autant que denses de faits dont il avait le secret, après avoir cité des cas provençaux anciens de -mi->-y-, noté évidemment nh, blastemnhes, cumnhat, lauzemnie, vendemnha, ajoute que « le groupe mj peut arriver spontanément à mnh, comme en témoignent quelques exemples cités par M. Meyer-Lübke en roumanche, en macédonien et en parmesan. Rien d'étonnant à ce que le même phénomène se produise en provençal, spécialement, à ce qu'il semble, dans le dialecte limousin, où l'on dit encore aujourd'hui chanha

<sup>1.</sup> J. Gilliéron et E. Edmont, Atlas linguistique de la France, carte nº 548 (ma femme). Cf. J. Ronjat, Grammaire istorique des parlers provençaux modernes, t. II, Montpellier, 1932, p. 214.

<sup>2</sup> J. Gilliéron et E. Elmont, op. cit., carte nº 1357 (vendanger). Cf. J. Ronjat, op. cit., vol. cit., p. 247.

<sup>3.</sup> J. Gilliéron et E. Edmont, op. cit., carte nº 1695 (rêver). Cf. J. Ronjat, op. cit., vol. cit., p. 254-255.

pour « changer » 1. Faisant état d'une remarque qui lui avait été communiquée par l'un de ses auditeurs, que « certaines langues slaves ont une répugnance marquée pour le groupe mj : les Russes intercalent souvent un l entre l'm et le j, et les Tchèques un n », Ant. Thomas estime enfin que c'est ce qui a dû se passer dans les cas provençaux qu'il avait cités. Le fait est que si le français s'est libéré du phonème -mi - en consonnifiant le -i-, seuls les parlers du sud qui s'étendent du Tarn et de l'Aude aux Alpes-Maritimes, et qui au nord, englobent le sud de l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, la Drôme et les Basses-Alpes, ont conservé -mi-> -my-. Phénomène qui se retrouve plus au nord, d'après l'ALF: aux points 942 de l'Isère et 911 du Rhône, ce qui ferait supposer que l'aire vendema, -i, qui comprend les parties méridionales du Rhône, de la Loire et de l'Ain, le département de l'Isère presque en entier, le nord de l'Ardèche et de la Drôme, a dû connaître, avant d'en arriver au résultat actuel, un type vendemya elle aussi, type dans lequel le y a aujourd'hui disparu, bien qu'il se retrouve dans les toponymes Solomieu, Poleymieux et Soleymieu. Quant à la zone vendena, on pourrait admettre, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle aussi a trouvé un moyen propre pour se débarrasser du groupe -my-: en intercalant un -n- entre le -m- et le -y-, c'est-à-dire en adoptant un -\*mny- devenu par assimilation -ny- > -n-. Phénomène qui, à l'est, aurait eu jadis une extension un peu plus considérable que de nos jours, puisqu'il en est resté des traces dans le Poligny du Jura et le Volognat de l'Ain.

Il paraît donc que le francoprovençal aurait été, à une époque ancienne, le point de rencontre de trois solutions diverses du groupe - m n = : -ndz-, -y- et -my-. Leur domaine respectif, depuis un millénaire, s'y est d'ailleurs sensiblement modifié, puisque Poligny, Volognat et Solomiat appartiennent désormais à la zone -ndz-, et Soleymieu et Poleymieux à celle où, tout au moins pour vindemiare, le y a disparu ou bien a été noté i par Edmont. Inutile même d'ajouter que chacun des rares mots contenant le groupe - m = , étymologique ou non, a une histoire qui lui est personnelle : si malaisé qu'il soit de reconstituer l'aire actuelle de somniare en France, étant donné que les correspondants de rêver, adaptés à la phonétique locale, gagnent chaque jour du terrain, on voit néanmoins, en examinant la carte 1695 de l'ALF, qu'avant rêver, songer déjà était venu du Nord occuper une partie considérable du Midi, en particulier la vallée du Rhône,

<sup>1.</sup> Ant. Thomas, *Prov.* mnh = mj, mbj, in *Romania*, 26e année (1897), p. 282-283.

seuls le point 980 des Hautes-Alpes avec suyar, et le point 992 du Piémont avec suya, d'une part, et les points voisins 972 avec swéyma et 982 avec séyma étant les témoins de deux états antérieurs.

Indications importantes, sans nul doute, mais que l'on peut compléter et préciser souvent en utilisant les renseignements que fournit la toponymie : les noms de lieux, de par leur fixité géographique et par les mentions anciennes qu'on en connaît, sont susceptibles d'apporter au linguiste une aide aussi efficace qu'imprévue.

Paul Aebischer.